

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Convocations : Journal Officiel du 25 janvier 2024
Tout ménage du 18 janvier 2024

Présidence : M. Serge Boillat
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

12 ayants droits présents

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. a) Discuter et voter le budget 2024 ;
b) Fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales 2024 ;
3. Divers

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.
Deux scrutateurs sont nommés : Mme Annette Gigon et M. J.-Pierre Rovelli

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le Président informe l'assemblée que selon le règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 juillet 2023 avec décharge et remerciements à son auteur.

2. a) Discuter et voter le budget 2024 Fixer la quotité d'impôts et les taxes y relatives ; b) Fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales 2024 ;

Des exemplaires du budget sont disponibles pour les personnes présentes.

La secrétaire donne connaissance des totaux et le Maire apporte des compléments d'informations suivantes :

ADMINISTRATION GENERALE

Législatif

116.31302.00 / frais de port & 116.31309.00 distribution – prestations de services :

permutation des frais car à présent, le matériel de vote de Courchavon est distribué par La Poste. Celui de Mormont est encore distribué par une personne du village.

Services généraux

220.31100.00 / meubles de bureau :

suite aux travaux et à la modification de la disposition des bureaux, un petit meuble comptoir de réception sera acheté.

220.31320.00 / honoraires fiduciaire :

ajustement du montant en fonction des factures réglées ces dernières années.

220.31344.01 / assurance protection juridique :

nouveau compte pour nouvelle couverture d'assurance souscrite par la commune au vu des complications auxquelles elle peut être confrontée.

ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE

Défense civile

1628.33004.00 / bâtiments, locaux et équipements du PA :

plus mention des Fr. 3'000.— d'amortissement pour l'abri PC puisque cet abri est totalement amorti.

FORMATION

Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubles

2128.31111.00 / machines :

Fr. 5'000.— de prévus pour l'achat d'une nouvelle autolaveuse pour l'entretien des nouveaux sols de la halle de gym et du bâtiment.

2128.31440.00 / prestations de tiers pour l'entretien :

augmentation car cette année le bâtiment de l'école sera équipé de minuterie et/ou lampes à capteurs pour que les lumières s'éteignent automatiquement.

2128.31440.01 / place de jeux – entretien :

remise en état des marquages de la place de jeux après les travaux de la halle.

CULTURE – SPORTS – LOISIRS - EGLISES

Manifestations, échanges, séjours et camps

3294.331999.00 / fête du village – participation financière :

la commune participera pour un montant de Fr. 1'000.— mais est prête à participer à une éventuelle perte financière à hauteur de maximum Fr. 3'000.—.

Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubles

3428.31320.00 / cabane forestière – étude du projet :

Fr. 5'000.— pour début des démarches pour le projet de construction d'une cabane forestière.

TRAFIC ET TELECOMMUNICATION

Routes communales

6150.31410.00 / routes et trottoirs à l'intérieur du patrimoine bâti :

Fr. 10'000.—, travaux de remise en état de la route reliant le village de Mormont à la ferme Hügli et stand de tir.

Signalisation et éclairage public

6156.31204.00 / électricité du PA :

légère baisse au vu des installations d'éclairage LED.

6156.31591.00 / autres biens mobiliers d'exploitation du PA :

montant supérieur pour continuation de remplacement de l'éclairage des candélabres par du LED. Un crédit sera présenté à une prochaine assemblée pour le remplacement de tout l'éclairage du village.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approvisionnement en eau

Adaptation des recettes en fonction des nouvelles taxes entrées en vigueur en 2023.

Service équilibré et prévision d'un résultat positif de Fr. 14'450.--.

Traitement des eaux usées

Adaptation des recettes en fonction des nouvelles taxes entrées en vigueur en 2023.

Service équilibré et prévision d'un résultat positif de Fr. 48'100.--.

Gestion des déchets

Mise en compte des frais de broyage.

Ce service ne s'équilibre pas et perte prévue de Fr.3'300.--.

Les taxes et modalités de facturations seront revues après le bouclage des comptes 2023.

Corrections des eaux de surfaces

Service équilibré et prévision d'un résultat positif de Fr. 11'000.--.

Aménagement du territoire

7900.31011.00 / entretien des monuments :

les verres des lampes au sol vers la fontaine de Mormont ont été cassés. Il faut prévoir la mise en place de protection.

7900.31320.00 / honoraires administratifs – frais avocat et /ou ingénieurs :

laissé Fr. 2'000.— en cas d'éventuel problème.

ECONOMIE PUBLIQUE

Sylviculture

Le service forestier est équilibré, avec un résultat positif de Fr. 5'400.--.

FINANCES ET IMPÔTS

Impôts

a) impôts directs des personnes physiques : prévisions cantonales à la hausse pour l'impôt sur le revenu mais à la baisse pour l'impôt sur la fortune.

b) impôts directs des personnes morales : prévisions cantonales à la hausse pour l'impôt sur le bénéfice et légère baisse pour l'impôts sur le capital.

Autres impôts directs

Adaptations des taxes en fonction de la facturation 2023.

PEREQUATION FINANCIERE DIRECTE

Contribution au fonds de péréquation : Fr. 13'000.— (touché Fr. 200'000.— en 2023).

Budget 2023 - Totaux	Charges	Produits
	1'279'370	1'467'060
Excédents produits (bénéfice)	187'690	
Balance	1'467'060	1'467'060

b) Les taxes et quotité d'impôt restent inchangée et telles à 2023.

Pas d'opposition à l'entrée en matière de ces deux points.

Discussion : Un citoyen demande si le solde du fonds de l'abri PC restera à usage de la commune. La réponse est oui, lorsque nous avons demandé pour prélever le montant total pour amortir notre abri, nous avons reçu une autorisation de prélèvement de Fr. 3'000.— par année. Il demande également si les aménagements vers la fontaine de Mormont sont prévus pour Fr. 4'000.— ? non la somme estimée est de Fr. 2'000.—, les autres Fr. 2'000.— étant le montant estimé pour le reste des entretiens divers. Concernant la cabane forestière, la somme de Fr. 5'000.— est destinée aux travaux préparatoires (études et discussions) sur un dossier déjà entrepris et non pour mandater un bureau pour le travail d'étude.

Votation : l'assemblée accepte à l'unanimité le budget 2024 ainsi que la quotité d'impôts et les taxes y relatives.

3. Divers

Le Maire communique les informations suivantes :

DANGER SUR LES CRUES : les procédures administratives sont terminées, la demande de subventions est en cours de même que les appels d'offres ont été envoyés. Dès que nous aurons reçu la décision du canton, nous pourrons débiter les travaux d'abattage de certains arbres.

FETE DU VILLAGE : un comité s'est constitué et travaille à l'organisation de cette fête. Elle se situera vers le boulodrome à la Route de Mormont. La date fixée est le 22 juin 2024.

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL : notre plan d'aménagement local, bien que relativement récent, doit être mis à jour pour l'adapter aux nouvelles normes entrées récemment en vigueur. Les modifications ont été exécutées par le bureau d'ingénieurs Buchs & Plumey. Ces modifications seront expliquées aux membres du conseil communal et le dossier pourra être transmis au canton pour la suite de la procédure.

Autres demandes et remarques des citoyens présents :

Aucune question ni remarque.

Le Président remercie le Maire, les membres du conseil communal ainsi que la secrétaire pour le travail exécuté. Il remercie également les personnes présentes et leur souhaite une bonne fin de soirée.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 20h30.

Courchavon, le 8 février 2024

Lu et approuvé lors de l'Assemblée communale du : _____

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président

La Secrétaire

Serge Boillat

Florence Marie Gerber